

FACTURATION ÉLECTRONIQUE

TRANSITION SIMPLIFIÉE AVEC ASKIL



FACTURATION ÉLECTRONIQUE TRANSITION SIMPLIFIÉE AVEC ASKIL

La facturation électronique, bientôt obligatoire pour toutes les entreprises, offre de nombreux avantages tels que la réduction des coûts, l'amélioration de la sécurité et la simplification des processus. Cependant, sa mise en place peut s'avérer complexe et ne se résume pas à l'adoption d'un simple outil ; elle impacte profondément l'organisation interne de l'entreprise.

C'est pourquoi l'accompagnement d'un expert-comptable est essentiel pour assurer une transition fluide et maîtrisée. Fort de notre expertise dans le contrôle interne des entreprises, nous bénéficions également d'une neutralité totale, ce qui nous permet de vous conseiller en toute indépendance. De plus, notre connaissance des flux financiers, des structures internes et des équipes de nos clients, ainsi que notre expérience avec une large gamme de logiciels métiers et plateformes du marché, nous confèrent un positionnement privilégié pour vous accompagner. En travaillant avec des entreprises de toutes tailles et de divers secteurs, nous avons acquis un solide savoir-faire qui nous permet d'effectuer un benchmarking pertinent pour vous offrir des conseils adaptés.

Aujourd'hui, nous avons conçu une approche en plusieurs étapes pour garantir une transition réussie vers la facturation électronique,
TOUT EN MINIMISANT LES RISQUES ET EN ASSURANT LA CONTINUITÉ DE VOTRE ACTIVITÉ.

Rappel de la réforme



Calendrier obligatoire

Obligation de réception : A compter du 1^{er} septembre 2026, toutes les entreprises assujetties à la TVA devront être en mesure d'exploiter les factures électroniques.

Obligation d'émission :

- A compter du 1^{er} septembre 2026 pour les Grandes Entreprises et ETI.
- A compter du 1^{er} septembre 2027 pour les PME et micro-entreprises.



Qui est concerné ?

Obligation de réception : Toutes les entreprises devront réceptionner les factures des fournisseurs par le biais d'une Plateforme de Dématérialisation.

Obligation d'émission : L'ensemble des opérations réalisées entre des entreprises établies en France qui sont assujetties à la TVA dès lors qu'il s'agit d'opérations concernant le territoire national.

Obligation de transmission d'information : Les entreprises assujetties à la TVA qui ont des clients particuliers, étrangers, non soumis à TVA ne sont pas concernées par l'obligation d'émission. Par contre, elles devront transmettre des données de transactions et de paiement à l'administration fiscale.

Impacts sur l'organisation interne des entreprises

La réforme entraînera des changements profonds dans l'organisation interne des entreprises. Le processus de gestion des factures devra être repensé, car l'envoi ou la réception par courrier ou mail ne sera plus possible. Les logiciels actuels devront être vérifiés pour s'assurer de leur conformité avec la réforme et, si nécessaire, un nouvel environnement informatique pourrait être requis. De nouvelles mentions obligatoires, comme le SIREN du client pour les professionnels, devront figurer sur les factures. Enfin, les entreprises assujetties à la TVA devront utiliser des plateformes publiques ou privées pour transmettre leurs factures et les informations nécessaires à l'administration fiscale, ce qui entraînera une redéfinition des rôles et des tâches des personnes concernées.



Dans le cadre de la réforme de la facturation électronique, **ASKIL vous propose un accompagnement personnalisé** pour assurer une transition fluide et conforme aux nouvelles obligations. Forts de notre expertise, **nous avons conçu une méthodologie en plusieurs étapes** pour vous aider à adapter votre structure et vos outils aux exigences de cette réforme. Notre objectif est de vous proposer **une solution complète**, depuis le diagnostic de votre organisation actuelle jusqu'à la mise en place des nouveaux processus, en passant par la définition d'une organisation cible optimisée.

Grâce à notre approche, **vous serez parfaitement préparés à relever les défis** de cette transformation tout en garantissant la continuité de vos opérations.

1

Phase de diagnostic de l'organisation interne actuelle

La première étape consiste à analyser votre organisation actuelle pour identifier les impacts de la réforme mais également les besoins liés à votre structure. Cette étude permettra de synthétiser vos flux liés aux process achats et ventes. Une analyse de vos outils et de vos bases de données sera également réalisée.

2

Définition de l'organisation cible

En fonction des besoins identifiés, nous vous proposerons une nouvelle organisation ainsi que de nouveaux outils afin de permettre le passage à la facturation électronique. Cette proposition comprendra la sélection des logiciels et des plateformes de dématérialisation les plus adaptés à vos besoins. Cette nouvelle organisation se traduira par la redéfinition du rôle et des tâches des personnes participant à ces process.

3

Mise en place de la nouvelle organisation

La troisième étape consiste à mettre en place la nouvelle organisation et les nouveaux outils. Nous vous accompagnerons dans la configuration des logiciels, la formation des équipes et la mise en application des process modifiés.

Transition simplifiée avec ASKIL



ASKIL vous propose une solution d'accompagnement

1

Phase de diagnostic de l'organisation interne actuelle

Analyse des processus existants

Nous analyserons les processus des achats et des ventes actuels de votre entreprise, en examinant le rôle de chacun, les documents utilisés et les outils informatiques en place. Une cartographie des flux sera réalisée afin d'identifier les évolutions à apporter pour opérer la transition vers la facturation électronique.



Identification des contraintes

Nous identifierons les contraintes liées à la mise en place de la facturation électronique, tels que les outils informatiques existants, les compétences des équipes et les exigences réglementaires.

Les bases de données de la facturation seront également testées



Evaluation des besoins

Nous évaluerons les besoins spécifiques de votre entreprise en matière de facturation électronique, en tenant compte de la taille, de l'activité, des clients / fournisseurs et du personnel interne dédié à ces processus.



ASKIL vous propose une solution d'accompagnement

1

Phase de diagnostic de l'organisation interne actuelle

2

Définition de l'organisation cible

Sélection des nouveaux outils numériques

Nous vous proposerons une sélection d'outils informatiques adaptés à vos besoins, en tenant compte de vos exigences de sécurité, d'interopérabilité et de fonctionnalités. Le logiciel de facturation pourra être mis à jour. Le choix de la plateforme de dématérialisation, élément central de la réforme, sera définie.

Mise à jour des process achats / ventes

Nous modifierons les procédures internes liées à la facturation clients et aux factures fournisseurs en listant les différentes étapes obligatoires. L'objectif est d'optimiser ces tâches, réduire les erreurs et améliorer la sécurité des données.

Suite à ces préconisations,

le rôle / tâches de chacun des intervenants seront redéfinis

Transition simplifiée avec ASKIL



ASKIL vous propose une solution d'accompagnement

1

Phase de diagnostic de l'organisation interne actuelle

2

Définition de l'organisation cible

3

Mise en place de la nouvelle organisation

Configuration des nouveaux outils :

- Paramétrage des logiciels (facturation, caisse) selon les besoins de l'entreprise pour assurer une intégration fluide et limiter les impacts sur l'activité.
- Reprise et contrôle de vos données (fiches clients, paramétrages comptables, codes analytiques).
- Tests du nouveau système de facturation électronique.

Formation des équipes :

- Présentation du rôle et des tâches de chacun suivant les process définis
- Sessions de formation pour familiariser les collaborateurs aux nouveaux outils et process, favorisant une adoption rapide et efficace des changements.

Mise en application des process modifiés :

- Supervision de l'application des nouveaux process pour garantir leur bon fonctionnement, avec ajustements si nécessaire pour une transition réussie.

FACTURATION ÉLECTRONIQUE

Transition simplifiée avec ASKIL



Proposition d'honoraires

- Notre proposition d'honoraires sera établie en fonction de la taille et des spécificités de votre entreprise.
- Un devis détaillé et personnalisé vous sera fourni après une première étude de vos besoins.



Vos interlocuteurs dédiés



Mickaël ENGUERRAND

Associé référent
Normandie
+33 (0)6 62 70 80 93
mickael.enguerrand@askil.fr



Marie HEU

Associée référente
Paris
+33 (0)6 60 83 00 60
marie.heu@askil.fr



Campus EffiScience, 1 rue du Bocage, 14 460 Colombelles | Tél. : 02 31 46 21 71

3 rue du Docteur Dumont, 92 300 Levallois-Perret | Tél. : 01 41 49 95 50

107 Allée François Mitterrand, 76 100 Rouen | Tél. : 06 07 90 69 57

contact@askil.fr - www.askil.fr

Membre du groupement

